OUM-EL-BOUAGHI

Des affrontements entre les contestataires et les services de sécurité

La ville d'Oum-El-Bouaghi a connu en fin de la semaine écoulée émeutes et protestations généralisées.

Des échauffourées ont éclaté entre les services de sécurité et les protestataires, suite à l'affichage des listes de bénéficiaires de lots de terrains, cette liste tant attendue, depuis la dernière distribution de logements sociaux.

Ces listes, qui ont été placardées dans différents lieux publics, ont mis certains pères de famille dans des situations de désespoir les poussant à des tentatives de suicide sous plusieurs formes.

D'autres, plus jeunes qui se disent éliminés injustement, se sont regroupés devant le siège de daïra utilisant différents projectiles, saccageant la devanture vitrée, et touchant plusieurs agents de sécurité. Les échauffourées se sont aggravées, les centaines d'émeutiers ont carrément barricadé les RN N° 10 et 32, paralysant totalement la circulation. En voulant disperser les protestataires, les policiers se sont trouvés confrontés à ces bandes, les affrontements se sont soldés par plusieurs blessés dans les deux camps. Ces affrontements dont des projectiles de toutes sortes sont utilisés, ont poussé les éléments anti-émeutes à user de bombes lacrymogènes pour disperser les foules mais sans résultats.

Revenant à cette liste qui a fait révolter les jeunes de la ville dont *Le Soir d'Algérie* a approché quelques-uns, ils nous avancent : «Cette liste au nombre de 1 040 bénéficiaires, comporte plus de 50% de jeunes de moins de 35 ans». Ce qu'ils considèrent inconcevable.

Des explications avancées par les contestataires font état de l'incapacité de ces bénéficiaires de régler les redevances des terrains. Selon eux, cette situation va créer des spéculations et ce sont les riches qui vont en profiter pour racheter ces terrains qui auraient pu être destinés aux pères de famille.

Il est aussi signalé l'existence d'entrepreneurs et de jeunes filles parmi les bénéficiaires, la liste qui a été détruite dès les premières minutes qui ont suivi son affichage ne permet pas aux protestataires de formuler des recours.

On signale, par ailleurs, que deux tentatives de suicide sont enregistrées parmi les émeutiers. Un jeune a tenté de se taillader les veines et un autre s'est aspergé d'essence, heureusement que les agents de la Protection civile étaient sur place et ont évité le pire.

D'une façon générale, ces contestataires qui ont occupé les points principaux du centre-ville n'ont pas l'air de renoncer à leur mouvement et demandent tout simplement la révision de cette liste.

Jusqu'à hier, les contestataires occupaient toujours les lieux et nos tentatives de contacter les différents responsables pour connaître leurs points de vue sont restées sans résultat.

Sur cette affaire qui a ébranlé toute la région, nous reviendrons pour en connaître les tenants et les aboutissants.

Moussa Chtatha

Les travailleurs du groupe Altro en débrayage à Skikda...

Les travailleurs du groupe Altro ont organisé, mercredi, un sit-in devant le siège de la direction, situé à Hamadi-Krouma, à quelques encablures du poste d'accès n°3 de la zone industrielle de Skikda.

Sous un soleil de plomb, 300 employés, dont une vingtaine de femmes, longeaient l'enceinte de la filiale Mecatop.

Les femmes, assises sur des bancs en bois, munies de parapluies, se protégeaient du soleil.

Les hommes brandissaient des banderoles sur lesquelles on pouvait lire «La dignité du travail avant tout et pour toujours», «La représentativité syndical, un droit constitutionnel», «Non à l'exclusion, oui pour le dialogue !», «Nous, travailleurs du groupe Altro, observons un débrayage d'une durée illimitée jusqu'à satisfaction totale de nos revendications syndicales et socioprofessionnelles».

Le bras de fer qui oppose les employés, par la voie de sa section syndicale, dont en fut privée la société pendant 13 ans, à la direction de la société, est lié à des considérations syndicales. Selon le communiqué dont nous détenons une copie, la première revendication est relative à la reconnaissance par l'administration des sections syndicales d'Altro et de Mecatop, élues à l'issue d'une assemblée générale organisée le 15 mars dernier.

Les travailleurs exigent par ailleurs que soit établis des contrats à durée indéterminée pour tous les employés ayant dépassé les 6 mois d'activité ; que soit appliquées toutes les revalorisation salariales, en vigueur depuis 1998, qui correspondent à 100% des salaires perçus actuellement ; la révision de la grille des salaires et celle des conventions collectives, celle des branches établies d'une manière non réglementaire ; la réintégration des employés licenciés abusivement ; la révision du règlement intérieur, le gel de toutes les décisions visant à la mise de fin de contrat des travailleurs et celle relative au transfert des moyens matériels.

Il est également précisé dans le communiqué, que la journée de protestation a été engendrée par le refus de communication dont a fait preuve le président-directeur général d'Altro. «Nous sommes traités comme des esclaves du 3e millénaire», déclare, dépité, un employé.

Zaid Zoheir

Suicide d'un quadragénaire à Azzaba

Un homme de 48 ans s'est pendu mardi aux environs de 16 h, dans une habitation précaire à Azzaba, à une quarantaine de kilomètres de Skikda. Selon des sources concordantes, mariée pour la deuxième fois, la victime a laissé un enfant de deux ans. Vivant dans des conditions socioprofessionnelles très pénibles, sans logement et sans emploi, Lahouaoui, pour les intimes, a profité de la sortie de son épouse pour passer à l'acte. Ce sont ses frères, de retour à la maison, en fin de journée, qui ont découvert le corps. Le vœu de Lahouaoui d'avoir un toit, pour y vivre et non pour le revendre, ne sera, malheureusement, jamais concrétisé.

Z. Z.

... Et à Guelma

L'activité des chantiers de la Société algérienne des travaux routiers (Altro) dans la localité d'Héliopolis, à quelque 5 km de Guelma, a été paralysée par une grève déclenchée mardi par des travailleurs qui s'élèvent contre leurs conditions de travail qu'ils jugent extrêmement précaires. Au cœur de ce conflit, la revalorisation salariale et le droit syndical. Concernant ce point, les protestataires déclarent que «la direction n'a pas reconnu la section syndicale installée dernièrement sous l'égide de l'UGTA». Il semble que le bras de fer n'est pas près de cesser entre les salariés et la direction générale d'Altro.

N. Guergour

Un jeune s'immole à Boumahra

Le même jour, un jeune âgé de 26 ans s'est aspergé le corps d'essence avant d'y mettre le feu, dans la localité de Boumahra, à quelques encablures du chef-lieu de wilaya.

Malgré l'intervention des hommes de la protection, le pire n'a pu être évité, puisque la victime qui présentait des brûlures du 3e degré sur plus de 60% de son corps a succombé à ses blessures au CHU de Annaba.

Selon notre source, la victime aurait présenté des tendances à l'isolement quelques jours avant d'accomplir son acte. Une enquête est ouverte pour déterminer les circonstances de ces deux drames.

Un homme se donne la mort par pendaison à Bordj Sabath

Un homme âgé de 36 ans s'est donné la mort par pendaison, lundi dernier, dans le village de Ras-El-Ayoune, dans la commune de Bordj Sabath, distante de 55 km de Guelma, a-t-on appris auprès de la Protection civile.

Notre source précise que la victime aurait été atteinte de troubles mentaux

N. G.

CONSERVATION DES FORÊTS

Deux ans de prison ferme pour le chef de service des œuvres sociales

Le tribunal correctionnel d'Oum-El-Bouaghi, a condamné, il y a quelques jours, le chef de service des œuvres sociales de la Conservation des forêts à deux années de prison ferme assorties d'une amende de 20 000 DA ; son complice a écopé de deux ans avec sursis.

Les faits, tels que rapportés dans le rapport, remontent à l'année écoulée, suite à une lettre parvenue aux services de sécurité faisant état de détournement et malversations dans les livres comptables des œuvres sociales. La section économique de la police judiciaire chargée de l'enquête a entamé des investigations étendues aux différents partenaires ayant des relations avec cette structure.

De fil en aiguille, les éléments chargés de l'enquête ont abouti à la disparition de coupures de chéquiers dont le montant avoisine les 1 million cinq cents mille dinars effectuées sur une période de deux ans.

L'enquête a établi aussi l'expiration du mandat des élus incriminés depuis 2009, il ressort aussi que durant leur mandat, ces élus ont procédé à des opérations financières dont ils n'étaient pas investis. Ils se sont permis d'octroyer des prêts, des aides et autres subventions, l'achat d'équipements de bureau… Les membres de la commission des œuvres sociales a aussi manipulé des deniers en espèces, ce qui est réprimé par les textes en vigueur.

Les éléments chargés de l'enquête ont auditionné les nouveaux représentants des travailleurs qui ont mis à nu cette affaire ainsi que plusieurs employés pour arriver à une conclusion incriminant les deux mis en cause, qui rejettent les accusations.

Le procureur chargé du dossier, convaincu des griefs retenus contre les deux inculpés, requiert la condamnation citée plus haut. Rappelons, que le secteur a connu des perturbations, comme des arrêts de travail et des grèves, qui se sont soldées par le limogeage du conservateur.

M. C.

SIDI-BEL-ABBÈS

Les voleurs de la forêt de Attouch arrêtés

Deux des trois voleurs cagoulés qui sévissaient dans la forêt de Attouch, dans la localité de Tessala (Sidi-Bel-Abbès) sont désormais hors d'état de nuire. Agés entre 20 et 22 ans, ils opéraient cagoulés et armés de couteaux, sabres et bâtons dans la forêt en question, située en face de l'hôpital des asthmatiques, et sur la route menant vers la célèbre source d'eau très prisée par les Bélabesiens.

Le 30 mars dernier, un couple, en balade dans cette forêt, fut surpris par les trois malfaiteurs.

Sous la menace, le mari sera délesté de son portable et de 10 000 DA, et la femme de son portable et de ses bijoux. Une plainte ayant été déposée, la brigade de gendarmerie entreprit une opération de surveillance qui se solda par l'interception des malfrats en flagrant délit d'agression sur les occupants d'un véhicule léger.

Surpris, les loubards ont pris la fuite mais ils seront rattrapés deux kilomètres plus loin à l'exception de l'un d'entre eux qui fait l'objet de recherches.

A. M.